



CONSEIL MUNICIPAL DU Jeudi 18 Août 2022

Réf SGIL/PO/MLMNL/17/08/2022

Pirou, le 18/08/2022

Département de la Manche
Mairie de PIROU
50770

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAITS du REGISTRE
des DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL

Tél. : 02.33.46.41.18

Fax : 02.33.46.35.20

Département de la Manche

SEANCE DU 18 août 2022 CM 06/2022

Date de convocation : 11 Août 2022

Date d'affichage : Août 2022

Effectif légal du conseil municipal : 15 – Nombre de conseiller en exercice : 15 - Nombre de conseillers présents : 13 – Nombre de conseillers votants : 15

Le jeudi onze août deux mil vingt-deux à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de madame Noëlle LEFORESTIER, Maire.

Etaient Présents les conseillers municipaux suivants

Noëlle LEFORESTIER, Laure LEDANOIS, José CAMUS FAFA, Isabelle RAPILLY, Gérard LEMOINE, Stéphanie SOHIER, Rose-Marie LEROTY, Michel GARRAULT, Sylvie CHRISTY, Roger MAUDUIT, Nathalie HEROUET, Jacques LEVEQUE, Michel LOY, Patrick LENORMAND

Représentés / votants : Patrick LENORMAND/Gérard LEMOINE

Absente : Emilie ALIX

Secrétaire de séance : Stéphanie SOHIER

Compte-rendu du conseil (CM 05) précédent (12 07 2022) approuvé à l'unanimité sans remarque.

ORDRE DU JOUR

1- Ressources Humaines

- 1- Personnel – ATSEM
- 2- Contrat d'apprentissage au camping-Convention avec le Greta
- 3- Divers

2- Camping

- 1- Tarifs de location des cabanes pour randonneurs et cyclistes
- 2- Salle de Convivialité-Ouverture des plis et convocation de la Commission d'appel d'offres
- 3- Règlement intérieur de la Piscine du Camping
- 4- Divers
- 5- Remboursement à un client

3- **Le Parc** – Réception des Lots 1 et 2 / Aménagement d'une aire de jeux

4- **Ecole- Logiciel de Gestion de la Cantine et mise en place du payfip**

5- **Cimetière – Règlement intérieur- Logiciel et Formation**

6- **Attribution d'adresse – n° 4 Rue François FOURMAGE**

7- **Vidéo-Surveillance – Seconde Phase**

8- **SPANC- Validation du rapport**

9- **ANFR- Agence Nationale des Fréquences**

- 10- Nomination-Conseiller délégué chargé des questions de sécurité civile
- 11- Coupe d'arbres, de haies et nettoyage de terrain
- 12- Location
- 13- Remboursement caution – Rue des Bulots (logement)
- 14- Fosse pour entretien des véhicules
- 15- Défibrillateur

Questions diverses et tour de table

- Inauguration de la Salle Guillon et remise de distinctions
- Incident Orange sur la Mairie
- SNSM- Sauveteurs
- Feu d'artifice – Taux de fréquentation élevé
- Dépôts sauvages d'ordures ménagères
- Stationnement sur ligne jaune
- Chiens – Autorisation sur l'estran mais en laisse
- Coupe de haies, d'arbres et entretien des terrains

1- Ressources Humaines

1-1-Personnel – ATSEM

Suite à l'accord donné par le Conseil Municipal afin de procéder au recrutement d'une nouvelle ATSEM, Mme Le Maire informe que des entretiens se sont déroulés afin de trouver la personne idoine pour l'année scolaire 2022-2023.

Suite à ces entretiens, la candidature de Mme Françoise RIGOUIN a été retenue.

Elle sera employée pour une période d'un an à compter du 1^{er} Septembre 2022.

Madame Le Maire informe le conseil que la nouvelle ATSEM sera embauchée pour une durée hebdomadaire de 35H au sein de l'école du Château de Pirou et viendra en aide aux adjoints techniques en ce qui concerne la gestion et le nettoyage des salles communales.

2-2- Contrat d'apprentissage au camping-Convention

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un apprenti, Monsieur Alexandre BRISSET (formation espaces verts) de la MFR, officiera dès le 1^{er} Septembre 2022 auprès des agents des services techniques.

2-3 Divers

Madame Le Maire informe le conseil qu'un agent technique recruté récemment en contrat aidé a été arrêté plusieurs semaines pour maladie depuis son arrivée au mois d'Avril. Le dernier date du 18 Juillet et indiquait une reprise du travail le 08 Août 2022. Or, à ce jour, cet agent n'a toujours pas repris ses fonctions au sein du services techniques et n'a toujours pas transmis de justificatif à son absence.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à faire les démarches nécessaires afin que l'agent soit radié des effectifs de la mairie.

2- Camping

2-1 Tarifs de location des cabanes pour randonneurs et cyclistes

Après une **randonnée** à pied et à vélo, on manque parfois de courage pour planter sa tente.
Notre solution : **la cabane bivouac** pour trois personnes maximum !

Après consultation auprès de trois sites de régions diverses, Madame le Maire propose plusieurs choix de tarification consultables sur la grille tarifaire jointe.

Tableau comparatif pour la création de tarifs sur la Commune de Pirou

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la tarification suivante : **Tableau des Tarifs de location, caution, horaires Pour une nuit maximum**

LIEU	L1 (Vendée)	L2 (Loire)			L3 (Bretagne)		
Nombre de personne	1,2 ou 3 personnes	1 personne	2 personnes	3 personnes	1 Personne	2 Personnes	3 Personnes
Tarifs Hors Saison	A partir de 30 euros	29,00 €	41,00 €	51,00 €	25,00 €	35,00 €	40,00 €
Tarifs Pleine Saison	Tarif identique	Tarif identique	Tarif identique	Tarif identique	35,00 €	45,00 €	55,00 €
Caution	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Horaires d'arrivée	En fonction des horaires d'ouverture de l'accueil	En fonction des horaires d'ouverture de l'accueil	En fonction des horaires d'ouverture de l'accueil	En fonction des horaires d'ouverture de l'accueil	En fonction des horaires d'ouverture de l'accueil	En fonction des horaires d'ouverture de l'accueil	En fonction des horaires d'ouverture de l'accueil
Horaires de Départ	A 10h00	A 10h00	A 10h00	A 10h00	A 10h00	A 10h00	A 10h00

Nombre de personnes	1	2	3
Tarifs annuels	25,00 €	35,00 €	40,00 €
Caution	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Horaires d'arrivée	En fonction des horaires d'ouverture de l'accueil	En fonction des horaires d'ouverture de l'accueil	En fonction des horaires d'ouverture de l'accueil
Horaires de départ	A 10h00	A 10h00	A 10h00

2-2 Appel d'offres- Salle de Convivialité-Ouverture des plis et convocation de la Commission d'appel d'offres

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'appel d'offres s'est réunie afin de procéder à l'ouverture des plis.

Madame le Maire informe que des questions ont été transmises à chaque candidat afin d'apporter plus de précisions quant à leur offre.

Ces derniers doivent y répondre pour la fin Août 2022.

La Commission d'appel d'offres se réunira à nouveau.

2-3 Règlement intérieur de la Piscine du Camping

Madame Le Maire présente au conseil municipal l'article n°3 du règlement intérieur du camping qui nécessite une mise à jour.

3 – Tenue et comportement des usagers

Le maillot de bain est obligatoire.

Le port de shorts longs, de bermudas et de tee-shirts (sauf les tee-shirts anti-UV) dans l'eau est interdit. Les boxers shorts de bain sont acceptés.

Pour réduire la pollution du bassin et préserver la qualité de l'eau, les maillots intégraux, toutes sortes de combinaisons de plongées et vêtements longs ou autres sont interdits.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte le nouveau règlement et son mode de diffusion.

2-4 Divers

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de la prolongation ou d'un nouveau contrat pour le personnel de l'accueil du Camping pour les deux premiers week-ends de Septembre 2022 les : 3 (M) /4 (AM) / 5(J) / et 10(M) /11(AM) /12(J) Septembre 2022 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la prolongation du personnel d'accueil du camping.

2-5-a- Remboursement à un client

Madame le maire informe le Conseil Municipal de la demande de remboursement d'un client du Camping qui n'a pas pu donner suite à ses vacances à cause d'une hospitalisation d'urgence.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à donner suite à cette demande et à effectuer le remboursement des frais dudit client à hauteur de 155,00 €.

2-5- b-Remboursement à un client

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une erreur de réservation pour un emplacement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde la somme de 48,23 € de remboursement audit client.

3- **Le Parc** – Réception des Lots 1 et 2 / Aménagement d'une aire de jeux

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les lots 1 et 2 de l'aménagement du Parc ont été livrés.

L'aménagement de l'aire de jeux a pris du retard au regard des délais de livraison du bois et sera réalisé les semaines n° 49 et n° 50, soit du 05 au 16 Décembre de l'année 2022.

Planning de travaux « Aire de jeux » :

- Semaine 37/38 : Pose du téléphérique, bordure et revêtements de sol
 - Semaine 50/51 : Installation de la grande oie
 - Semaine 1-2023 : Mise en œuvre des revêtements
 - Semaine 2-2023 : Passage du bureau de contrôle
-

4- **Ecole- Logiciel de Gestion de la Cantine et mise en place du payfip**

4-1- Logiciel de Gestion de la Cantine

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un logiciel de gestion en ligne de cantine par Internet a été proposé à la Commune de Pirou.

Madame Rapilly, adjointe en charge des affaires scolaires, sociales et de la cantine a assisté à la démonstration du logiciel, tout comme un agent du Trésor public, afin de s'assurer de sa qualité, de son cadre législatif et financier.

Madame le Maire présente au conseil municipal l'offre de prix du logiciel, son abonnement annuel à hauteur de 382,80 € TTC.

La mise en place du module et du paramétrage s'élève à 489,60 € TTC.

Cette mise en place comprend la mise en place du dossier et la formation des agents sur ce logiciel.

Il permettra aux parents d'avoir un accès direct à la réservation des repas de leurs enfants, des rappels automatiques par mail des facturations et des historiques.

Il permettra aux agents de la commune de réaliser directement les commandes au prestataire par mail et d'effectuer la transmission des factures à la perception.

Ce site est entièrement sécurisé rappelle madame le Maire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer l'offre de prix, à autoriser les agents du service administratif à suivre une formation sur le logiciel de gestion de cantine par internet et les prestataires informatiques à installer le logiciel de gestion.

4-2- Mise en place du Payfip

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le paiement en ligne a commencé à se développer dans le secteur public local dans le courant des années 2000, dans différents secteurs, la billetterie ou pour alimenter les comptes des familles point mais cette percée est restée cantonnée à quelques collectivités.

Dans ce contexte, en 2008 la DGFIP a souhaité élaborer un dispositif de paiement en ligne utilisable par le plus grand nombre.

Plusieurs collectivités pilotes ont travaillé avec la dgfip pour mettre en œuvre le dispositif aujourd'hui proposé. Cette collaboration a permis d'enregistrer en 2010, les premiers paiements en ligne par ces collectivités pilotes.

Le dispositif d'encaissement des produits locaux par carte bancaire sur Internet doit permettre de répondre aux attentes des usagers qui souhaitent pouvoir bénéficier comme dans d'autres domaines de la vie courante la possibilité de pouvoir effectuer leur démarche en ligne et donc de pouvoir payer leur facture de crèche de restauration scolaire ou d'eau sur internet.

En effet, le télépaiement par carte bancaire sur Internet permet de régler ses factures 24 heures sur 24,7 jours sur 7, sans avoir à se déplacer et ce, dans un environnement sécurisé.

Afin de compléter l'offre de service de payFIP de la DGFIP, il est apparu nécessaire de proposer aux collectivités qui le souhaitent une option de paiement par prélèvement.

Cette option permet pour les collectivités adhérentes à payfip de proposer à leurs usagers de régler leur titre par un mandat de prélèvement unique à partir de coordonnées bancaires déjà enregistré.

Cette solution est gratuite à la fois pour l'utilisateur et la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à mettre en place ce mode de règlement PAYFIP et à signer les conventions nécessaires à sa mise en service, tout en gardant les autres modalités de paiement.

5- Cimetière – Règlement intérieur- Logiciel et Formation

5-1- Règlement intérieur

Madame Le Maire présente au conseil municipal le règlement intérieur du cimetière mis à jour qui doit être affiché visiblement pour tous au cimetière.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'ajout du point suivant à l'article 21.

« Une urne ne peut être fixée sur un tombeau ou une cavurne. Elle doit être mise à l'intérieur du tombeau, du caveau, dans une cavurne ou dans le colombarium ».

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte le nouveau règlement et son mode de diffusion.

5-2- Logiciel et Formation

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle version de notre logiciel GESCIME est existante et passe donc au GESCIME 4 qui a vu le jour en 2018.

Plusieurs rendez-vous de démonstration gratuits à distance d'environ 1h sont proposés afin d'évaluer les améliorations et les différences de cette dernière version. !!! contrat de maintenance

Par ailleurs une formation est proposée aux agents de l'administration pour une somme de 450 € TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer le document de prestation de formation pour les agents administratifs et à renouveler le contrat de maintenance informatique du logiciel GESIME sous sa version numéro 4.

6- Attribution d'adresse - Rue François FOURMAGE

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil afin d'attribuer le numéro de rue aux usagers des parcelles suivantes :

Création du (rue François FOURMAGE- M.et Mme HEBERT) et prévision de l'attribution du **n°4 rue François FOURMAGE.**

Les services concernés seront informés : cadastre, centre des impôts fonciers et la Poste ;

Le conseil, à l'unanimité, autorise la création et l'attribution du numéro ci-dessus.

7- Vidéo-Surveillance – Seconde Phase

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la première tranche des travaux de la vidéoprotection est terminée.

Monsieur CAMUS FAFA en charge par le conseil, du suivi de la réalisation de ces travaux du système de vidéoprotection dédié à la surveillance des bâtiments publics annonce le début de la seconde tranche.

8- SPANC

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu du décret n° 95 - 635 du 6 Mai 1995, le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'assainissement, quel qu'en soit le mode d'exploitation.

Les indicateurs de performance, techniques et financiers ainsi que les modalités de réalisation de ce dossier sont précisés par les décrets n° 95 – 635 du 6 Mai 2007. Ils permettent donc de renforcer la transparence et l'information sur la gestion des services publics.

Le Maire de chaque Commune membre de l'EPCI doit par la suite le présenter à son Conseil Municipal, pour simple information, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport annuel et l'avis de l'assemblée délibérante devront être mis à disposition du public au siège de l'EPCI et dans chaque mairie membre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve du SPANC 2021 et à le mettre à disposition du public.

9- ANFR- Agence Nationale des Fréquences

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'ANFR a été contactée par le Député de la troisième circonscription, M. Stéphane TRAVERT, suite aux nombreux signalements des riverains et aux élus de la Commune de PIROU.

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) gère l'ensemble des fréquences radioélectriques en France. Cette ressource rare et stratégique, utilisée pour toutes les communications sans fil, appartient au domaine public de l'Etat qui en a confié la gestion à l'ANFR. A ce titre, elle a pour mission de négocier, au niveau international, les futurs usages des bandes de fréquences et de défendre les positions françaises. Elle autorise également toutes les implantations de sites d'émission (>5 watts) sur le territoire et s'assure du respect des limites d'exposition du public aux ondes. Enfin, elle contrôle l'utilisation des fréquences et assure une bonne cohabitation de leurs usages par l'ensemble des utilisateurs.

Par ailleurs, un sondage lancé par le Département de la Manche est en cours sur la réception de la TNT sur le territoire de la Manche.

Moult administrés y ont répondu.

Toutes les réponses seront transmises par mail dès le mois de Septembre au Département de la Manche, mais aussi à la permanence de Monsieur le Député, en copie à l'ANFR.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande une amélioration relative à la réception de la T.N.T sur tout le territoire de la Commune.

10- Nomination-Conseiller délégué chargé des questions de sécurité civile

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a plus de 8 mois, était publiée la fameuse loi dite « Matras » n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels (NOR : INTX2113731L) :

- <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2021/11/25/INTX2113731L/jo/texte>

Ambitieuse, cette loi rénovait la grande loi de 2004, avec de très nombreuses mesures.

Une de ces mesures, certes assez mineure, fut de prévoir ***qu'un correspondant « incendie et secours » devra être désigné dans les conseils municipaux des communes qui ne disposent pas d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile.***

Or, le décret sur ce point est paru au JO de ce dimanche 31 juillet 2022. Il s'agit du

- **décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours** (NOR : IOMB2216687D) :

- [Extrait du Journal officiel électronique authentifié PDF – 196,2 Ko](#)

Ce texte a pour objet de préciser les conditions et les modalités de création et d'exercice des fonctions de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Ce régime s'applique bien faute de désignation d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal délégué à ce titre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à nommer un conseiller délégué chargé des questions de sécurité civile qui sera : Monsieur José CAMUS Fafa.-----

11- Coupe d'arbres, de haies et nettoyage de terrain

Madame le Maire rappelle qu'en application de l'article L 2212-2-2 du code général des collectivités territoriales, le maire peut faire procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage, à la charge du propriétaire défaillant.

En outre, le propriétaire s'expose, sur le fondement de l'article R 116-2 du code de la voirie routière, à une contravention de la cinquième classe pour avoir, en l'absence d'autorisation, établi ou laissé croître des arbres, racines ou haies à moins de 2 mètres de la limite du domaine public routier, tout comme le nettoyage des terrains.

Madame le Maire présente le schéma national officiel des coupes de haies et d'arbres au Conseil Municipal.

12- Location- Ce point est ajourné réf délib n°20 CM Juillet 2022

13- Remboursement caution – Rue des Bulots

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que M. LEFEVRE Paul qui habitait dans un des appartements situés au 1 rue des bulots a rendu son logement suite au préavis adressé à la Maire.

Madame le Maire informe qu'un état des lieux a été effectué à la sortie du logement et qu'au regard de celui-ci, la caution ne sera pas restituée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette décision.

14- Fosse pour entretien des véhicules

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de demander des devis pour gérer l'entretien des véhicules (tracteur, tondeuse, balayeuse.)

Convient-il de créer une fosse, d'avoir du matériel spécifique ou de bénéficier d'une prestation de service ?

Telles sont les réflexions que les membres du Conseil Municipal souhaitent mener afin de pouvoir prendre la meilleure décision à terme.

15- Défibrillateur

Mme Le Maire informe le conseil municipal qu'un achat de défibrillateur pour mettre à la salle Guillon est nécessaire.

Les études sont en cours.

Questions diverses et tour de table

Inauguration de la Salle Guillon et remise de distinctions

Belle cérémonie en présence de M. Le Député Stéphane TRAVERT et de membres de la Famille GUILLON.

Incident Orange sur la Mairie

5 jours sans mail sans téléphone, d'où d'énormes difficultés.

SNSM- Sauveteurs

Nous n'avons pas de sauveteurs tous les jours en raison de problèmes de recrutement au niveau National. C'est regrettable et dommageable au regard de l'augmentation importante de la population en tant que Commune Littorale et par rapport à tous les aménagements demandés cette année.

Feu d'artifice du 14 Juillet

Taux de fréquentation élevé.

Dépôts sauvages d'ordures ménagères

Trop de sacs noirs et d'incivilités.

Dans le cas de stationnement sur une ligne jaune ainsi que le non-respect de la signalétique seront verbalisés.

Chiens – Autorisation sur l'estran mais en laisse

Verbalisation prévue.

Trop de déjections canines vont nous obliger à verbaliser les propriétaires négligents.

Manifestations culturelles et de loisirs

Beaucoup de belles et diverses manifestations à Pirou cet été :

- Exposition Art en Soi
- Pirouésie
- Salon du Livre et de l'image
- De nombreux Concerts financés par les commerçants, La Débarque, La Marée et le West Bar
- Les Sorties nature
- Le Ball Trap
- Trois jours de Fête autour du 15 Août, organisés par la S.N.S.M. dont la bénédiction de la Mer.

Et à l'année :

- Le Cinéma
- Le Marché
- Les sentiers de randonnée
- La forêt
- La plage
- Le Parc Naturel et les Aires de Jeux


Le Centre de Loisirs a été très fréquenté et très apprécié par les enfants.

Les ados ont aussi eu beaucoup d'activités avec la Maison de Pays et le Foot des plages.

La séance est levée à 22h50

Madame le Maire,

Madame Noëlle LEFORESTIER



Madame la Secrétaire de séance,

Madame Stéphanie SOHIER